

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

<b>FINANCES</b>
-----------------

## **REGIE PLAGE MUNICIPALE – REDUCTION DE 30% SUR L'ABONNEMENT SAISON 2022 POUR LES USAGERS ENUMERES, SUITE A L'APPLICATION DU PASS SANITAIRE**

Pendant la saison 2021, et selon le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021, la présentation d'un PASS sanitaire est devenue obligatoire pour accéder aux établissements recevant du public (ERP) de type Plein Air (PA).

La Plage Municipale étant classifiée comme ERP de type PA, la Ville de Thonon-les-Bains a dû mettre en application cette mesure gouvernementale.

Considérant les personnes qui ont fait une demande écrite de remboursement de leurs abonnements.  
Considérant que la Plage Municipale ne possède pas de régie d'avance, mais uniquement une régie de recettes,

Sur proposition de Monsieur LAHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser une réduction de 30% sur l'abonnement saison 2022 à ces usagers.

Pour les personnes dont l'abonnement relève d'un Comité d'Entreprise, la réduction de 30% sera appliquée sur le reste à charge de l'abonné.

----- Fin du document -----